

Société Anonyme Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare RPM Gand, division Courtrai TVA BE 0434.278.896

Group, .

! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE!

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prenne part à la vote.

Les procurations doivent contenir des instructions pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour et doivent être remises à la société au plus tard <u>le mercredi 12 mai 2021.</u>

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2021

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique)
domicilié(e) à (adresse)
ou
dont le siège social est établi à (adresse du siège)
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):
porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33,
désigne par la présente en qualité de mandataire Sophie Van Iseghem, secrétaire générale de Roularta Media

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 18 mai 2021 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 et avec l'obligation de voter comme indiqué ci-dessous.

Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:

- 1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
- 2. Lecture du rapport du commissaire.
- 3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat. <u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende final brut de 1,00 euro par action.

APPROBATION REJET ABSTENTION

- 4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION ■	REJET □	ABSTENTION □			
Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert					
APPROBATION □	REJET □	ABSTENTION ■			
Madame Lieve Claeys					
APPROBATION a	REJET □	ABSTENTION ■			
Verana SA, avec représenta	Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys				
APPROBATION a	REJET □	ABSTENTION ■			
Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf					
APPROBATION □	REJET □	ABSTENTION □			
Monsieur Carel Bikkers					
APPROBATION □	REJET □	ABSTENTION □			
Invest at Value SA, avec re	Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere				
APPROBATION a	REJET □	ABSTENTION □			
Prof. dr. Caroline Pauwels					
APPROBATION a	REJET ■	ABSTENTION ■			
Décharge commissaire					
Deloitte, Réviseurs d'entreprise	tte Vanrobaeys				
APPROBATION □	REJET =	ABSTENTION □			

6. Approbation de la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021 et mise à disposition sur le site web de la société (voir www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021)

<u>Proposition de résolution</u> : l'assemblée générale approuve la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021.

	APPROBATION	REJET 🗖	ABSTENTION •									
7.	Approbation du rapport de rémur	nération.										
	Proposition de décision: L'assem	blée générale approuve le ra	pport de rémunération pour l'exercice 202	0.								
	APPROBATION ■	REJET □	ABSTENTION ■									
8.	Nomination du commissaire.											
	Proposition de résolution :											
	L'assemblée générale décide	, sur proposition du conse	il d'administration conseillé en cela par	le comité								
	d'audit et après approbation p	d'audit et après approbation par le conseil d'entreprise, de nommer BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, dont le										
	siège social est situé à 1930) Zaventem, Da Vincilaan	9, Box E.6, numéro d'entreprise 043	1.088.289,								
	J	,	ux à 8800 Roeselare, Kwadestraat 153	•								
	tant que commissaire pour une période de trois ans, prenant cours le 1er janvier 2021 et se terminant après											
	l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023.											
	·											
	La rémunération du commissaire pour la SA/NV Roularta Media Group s'élève à 94.655 EUR hors TVA. La rémunération du commissaire en tant que contrôleur du groupe (y compris la SA/NV Roularta Media Group)											
		•		• 1								
			commissaire est indexable annuellemer	ıt.								
	APPROBATION D	REJET a	ABSTENTION ■									
Afi	in de:											
 prendre part à toutes les délibérations; prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour; signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée; 												
								- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration,				
								avec promesse de ratification	on.			
Sig	gné à	le	2021									
•	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)